

LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF

**rapport
annuel**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

■ Sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	12
techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	22
rapport du commissaire aux comptes.....	24
comptes annuels	29
bilan	30
actif.....	30
passif	31
hors-bilan.....	32
compte de résultat.....	33
annexes	34
règles & méthodes comptables	34
évolution actif net	37
compléments d'information	38
inventaire.....	50

Commercialisateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT (LIAM) 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Établissement placeur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions internationales.

Le FCP est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le FCP est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Classe de Parts Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables

Classe de Parts USD : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP est de reproduire l'évolution de l'indice Hang Seng China Enterprises Index Net Total Return Index (l'« Indicateur de Référence »), libellé en dollars Honk Kong (HKD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.3%.

Indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est l'indice Hang Seng China Enterprises Index Net Total Return Index (Dividendes net réinvestis).

L'Indicateur de Référence est publié et calculé par Hang Seng Indexes Company Limited. Il est composé des principales valeurs chinoises dites « H-shares ». Ce type d'action regroupe les actions d'entreprises chinoises immatriculées dans la république populaire de Chine et désignées par le gouvernement chinois en vue de leur cotation sur la Bourse de Hong Kong. Elles sont donc cotées et négociées en Hong Kong Dollars (HKD). Tout investisseur, qu'il soit résident chinois ou non, peut investir sur cette catégorie d'actions. Cet Indicateur de Référence reflète donc véritablement l'économie Chinoise puisque seules les entreprises de la République Populaire de Chine peuvent y appartenir, par opposition au Hang Seng Index qui est composé non seulement de « H-Shares » mais aussi d'actions étrangères notamment britanniques.

La performance suivie est celle du cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <http://www.hsi.com.hk/>.

révisions et composition de l'indicateur de référence

Les composants de l'Indicateur de Référence sont revus trimestriellement par Hang Seng Indexes Company Limited.

Les changements de composition des indices et les règles d'appartenance à l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le <http://www.hsi.com.hk/HSI-Net/HSI-Net>

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

publication de l'indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est disponible via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .HSCEDVN

Via Bloomberg : HSI21N

Le cours de clôture de L'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: <http://www.hsi.com.hk/>

Conformément au règlement (UE) 2016/1011, la société de gestion dispose d'un plan de suivi des indices de référence qu'elle utilise au sens dudit règlement.

Hang Seng Indexes Company Limited est administrateur de l'Indicateur de Référence. Conformément au règlement (UE) 2016/1011 l'administrateur devra demander son agrément/enregistrement auprès de l'autorité compétente au plus tard le 1 janvier 2020.

Stratégie d'investissement

1. Stratégie utilisée

Le FCP respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le FCP atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le FCP aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au FCP d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le FCP et composés d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du FCP pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du FCP et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le FCP, sont disponibles sur la page dédiée au FCP accessible sur le site www.lyxoretf.com La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le FCP pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le FCP peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

- appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence
- liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)
- notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- de diversification, notamment :

- émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- géographique
- sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net. Dans le cadre de ces investissements le FCP pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le FCP reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le FCP, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le FCP.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du FCP, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le FCP aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du FCP (ou de tout autre actif détenu par le FCP le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du FCP, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs du FCP.

Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs du FCP.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du FCP, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le FCP pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financière

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au FCP, notamment dans le cadre de l'utilisation par le FCP de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le FCP pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le FCP dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le FCP soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le FCP sera remise en pleine propriété au FCP et livrée sur le compte du FCP ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du FCP. En cas de défaillance de la contrepartie, le FCP peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du FCP dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le FCP dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du FCP ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du FCP sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Fonds pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du FCP.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le FCP pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du FCP appliquera une marge aux garanties financières reçues par le FCP. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

POLITIQUE DE SÉLECTION DES CONTREPARTIES

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats d'échange sur rendement global pour le compte du FCP.

Sont sélectionnés des établissements financiers d'un pays de l'OCDE dont l'analyse s'est révélée satisfaisante. Cette analyse est réalisée sur la base de critères propres au département des risques de la Société de gestion tels que, la stabilité financière, la notation, l'exposition, le niveau de spread de crédit, le type d'activité, les antécédents, etc.

La liste des contreparties autorisées est revue périodiquement ou en cas de chocs sur les marchés ou de dégradation des critères de sélection. Elle implique les différents départements (gestion, risques, opérations et supports) de la Société de Gestion. Les contreparties sélectionnées font l'objet d'un suivi régulier conformément à la politique d'Exécution de la Société de gestion. Une procédure d'escalade vers la direction de la Société de gestion et/ou du Département des Risques du Groupe Société Générale est prévue en cas d'incident.

Profil de risque

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant.

Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque lié à la faible diversification de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre une région, un secteur ou une stratégie donnés et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du FCP.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le FCP (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du FCP pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats de parts.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du FCP est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du FCP sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du FCP et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le FCP est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du FCP par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le FCP mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du FCP à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplification de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du FCP et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque de conflits d'intérêts

Un choix de contrepartie, orienté par d'autres motifs que le seul intérêt du fonds et/ou un traitement inégal dans la gestion de portefeuilles équivalents pourraient constituer les principales sources de conflits d'intérêts. Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT et/ou au titre de toutes opérations de cessions temporaires de titres, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du FCP et la contrepartie. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque lié à l'exposition sur des Marchés émergents

L'exposition du FCP à des marchés émergents entraîne un risque de perte plus important que celui applicable aux investissements effectués sur des marchés développés traditionnels. En particulier, les règles de fonctionnement et de supervision sur un marché émergent peuvent différer des standards applicables aux marchés développés. L'exposition aux marchés émergents entraîne notamment : une volatilité accrue des marchés, des volumes de transactions plus faibles, un risque d'instabilité économique et/ou politique, un régime fiscal et/ou une réglementation instables ou incertains, des risques de fermeture des marchés, des restrictions gouvernementales sur les investissements étrangers, une interruption ou restriction de la convertibilité ou transférabilité de l'une des devises composant l'Indicateur de Référence.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le FCP a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du FCP.

- Risque lié à la conclusion de contrats d'échange sur rendement global

Dans l'hypothèse où la contrepartie du contrat d'échange sur rendement global négocié de gré à gré et conclu par le FCP ferait défaut, le FCP pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des actifs du FCP serait inférieure à la valeur de l'engagement pris par la contrepartie dans le cadre de ce contrat. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de ce contrat et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. L'attention des porteurs est attirée sur le fait que des contrats d'échange sur rendement global négociés de gré à gré pourraient être conclus avec Société Générale, entité du même groupe que la Société de gestion. La Société de gestion encadre les éventuels risques de conflit d'intérêts liés à la réalisation d'opérations intra-groupe par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risques liés à la gestion des garanties

Le risque de contrepartie lié à des investissements dans des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (y compris les TRS), à des opérations de prêt et d'emprunt de titres et à des conventions de mise et de prise en pension est généralement limité par la cession ou l'engagement d'une garantie au bénéfice du FCP.

Si une contrepartie fait défaut, le FCP peut se voir contraint de revendre au cours du marché la garantie reçue, éventuellement avec perte à la clé. Le fonds peut également subir des pertes liées au réinvestissement éventuel (s'il est autorisé) des garanties en espèces reçues du fait d'une dépréciation des investissements en question.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le FCP est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du FCP n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du FCP peut affecter le traitement fiscal du FCP. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au FCP (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du FCP pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le FCP est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat de parts pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du FCP, la valeur liquidative du FCP ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat de parts peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats de parts du FCP. Le calcul de la valeur liquidative du FCP pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du FCP décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du FCP.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence " les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le FCP.
- v) un ou plusieurs composants de l'indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) les composants de l'indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le FCP (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du FCP à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du FCP pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le FCP diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de change lié à la classe de parts Acc (EUR/HKD)

La classe de parts susvisée est exposée au risque de change étant donné qu'elle est libellée dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Par conséquent, la valeur liquidative de la classe de parts susvisée peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

- Risque de change lié aux classes de parts USD (USD/HKD)

Les classes de parts susvisées sont exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Par conséquent, la valeur liquidative des classes de part susvisées peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

- Risque opérationnel

Le risque opérationnel englobe les risques de pertes directes ou indirectes liés à un certain nombre de facteurs (par exemple les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances de systèmes d'information et événements externes, etc.) qui pourraient avoir un impact sur le fonds et / ou les investisseurs. La Société de Gestion vise à réduire ce risque à travers la mise en place de contrôles et procédures.

- Risque juridique

Le FCP pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total return Swap ou TRS) tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le FCP est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce FCP souhaite s'exposer au marché actions chinois et plus spécifiquement à la performance des « H shares » qui sont des actions d'entreprises chinoises immatriculées dans la république populaire de Chine et désignées par le gouvernement chinois en vue de leur cotation sur la Bourse de Hong Kong.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les informations qui suivent ne constituent qu'un résumé général du régime fiscal applicable, en l'état actuel de la législation française, à l'investissement dans un FCP français. Les investisseurs sont donc invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

France :

Le FCP pourra servir de support de contrat d'assurance vie libellé en unités de compte.

1. Au niveau du FCP

En France, la qualité de copropriété des FCP les place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés ; ils bénéficient donc par nature d'une certaine transparence. Ainsi les revenus perçus et réalisés par le FCP dans le cadre de sa gestion ne sont pas imposables à son niveau.

A l'étranger (dans les pays d'investissement du FCP), les plus-values sur cession de valeurs mobilières étrangères réalisées et les revenus de source étrangère perçus par le FCP dans le cadre de sa gestion peuvent, le cas échéant, être soumis à une imposition (généralement sous forme de retenue à la source). L'imposition à l'étranger peut, dans certains cas limités, être réduite ou supprimée en présence des conventions fiscales éventuellement applicables.

2. Au niveau des porteurs des parts du FCP**2.1 Porteurs résidents français**

Les sommes distribuées par le FCP aux résidents français ainsi que les plus ou moins values sur valeurs mobilières sont soumises à la fiscalité en vigueur.

Les investisseurs sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

2.2 Porteurs résidents hors de France

Sous réserve de l'application des conventions fiscales, les sommes distribuées par le FCP peuvent, le cas échéant, être soumis à un prélèvement ou une retenue à la source en France.

En outre, les plus-values réalisées sur rachat/cession des parts du FCP sont généralement exonérées d'impôt.

Les porteurs résidents hors de France seront soumis aux dispositions de la législation fiscale en vigueur dans leur pays de résidence.

INFORMATIONS SUR L'ECHANGE AUTOMATIQUE ET OBLIGATOIRE D'INFORMATIONS DANS LE DOMAINE FISCAL

La société de gestion est susceptible de recueillir et de communiquer aux autorités fiscales compétentes des éléments concernant les souscripteurs de parts du FCP à la seule fin de se conformer à l'article 1649 AC du Code Général des Impôts et à la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE concernant l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal.

A ce titre, les souscripteurs bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui les concerne en s'adressant à l'institution financière conformément à la loi « information et libertés » du 6 janvier 1978, mais s'engagent également à fournir les informations nécessaires aux déclarations à la demande de l'institution financière.

INFORMATIONS RELATIVE A LA LOI « FATCA »

La France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental de Modèle I (« IGA »), afin de mettre en oeuvre en France la loi américaine dite « FATCA » qui vise à lutter contre l'évasion fiscale des contribuables américains détenant des avoirs financiers à l'étranger. L'expression « contribuables américains » désigne une personne physique qui est un citoyen ou un résident américain, une société de personnes ou une société créée aux Etats-Unis ou en vertu du droit fédéral américain ou d'un des Etats Fédérés américains, un trust si (i) un tribunal situé aux Etats-Unis avait, selon la loi, le pouvoir de rendre des ordonnances ou des jugements concernant substantiellement toutes les questions relatives à l'administration du trust et si (ii) un ou plusieurs contribuables américains jouissent d'un droit de contrôle sur toutes les décisions substantielles du trust, ou sur la succession d'un défunt qui était citoyen ou résident des Etats-Unis.

Le FCP a été enregistré en tant que « institution financière déclarante » auprès de l'autorité fiscale américaine. A ce titre le FCP est tenu de communiquer à l'administration fiscale française, pour 2014 et les années suivantes, des renseignements concernant certaines détentions ou sommes versées à certains contribuables américains ou à des institutions financières non américaines considérées comme non participantes à FATCA, qui feront l'objet d'un échange automatique d'informations entre les autorités fiscales françaises et américaines. Les investisseurs seront tenus de certifier leur statut FATCA auprès de leur intermédiaire financier ou de la société de gestion, selon les cas.

En conséquence de l'application par le FCP de ses obligations au titre de l'IGA tel que mis en oeuvre en France, le FCP sera considéré comme étant en conformité avec FATCA et devrait être exonéré de la retenue à la source prévue par FATCA sur certains revenus ou produits de source américaine.

Il est conseillé à l'investisseur dont les parts sont détenus par l'intermédiaire d'un teneur de compte situé dans une juridiction n'ayant pas conclu un IGA de s'informer auprès de ce teneur de compte de ses intentions à l'égard de FATCA. Par ailleurs, certains teneurs de compte peuvent devoir recueillir des informations supplémentaires de la part des investisseurs afin de se conformer à leurs obligations au titre de FATCA ou du pays du teneur de compte. En outre, l'étendue des obligations liées à FATCA ou un IGA peut varier en fonctions de la juridiction du teneur de compte. Il est donc conseillé à l'investisseur de consulter son conseiller fiscal habituel.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT (LIAM). Le prospectus complet de l'Opc et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT (LIAM), 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 8 juillet 2005.*
- *Date de création du Fonds : 21 juillet 2005.*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice Hang Seng China Enterprises Index Net Total Return Index HKD (Ticker:HSI21N).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor China Enterprise (HSCEI) UCITS ETF - Acc	FR0010204081	EUR	-7.69% ⁽¹⁾	-6.47% ⁽³⁾	-2.27% ⁽²⁾	172.94%
Lyxor China Enterprise (HSCEI) UCITS ETF - USD	FR0010377010	USD	-10.21% ⁽¹⁾	-9.04% ⁽³⁾	0.48% ⁽²⁾	77.20%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

⁽²⁾«La part n'étant pas valorisée dans la devise de l'indice, l'évolution de sa valeur liquidative est soumise au risque de change sur l'exercice.

Le mode de calcul pour évolution du change sur la période est : la devise de la part / la devise de l'indice.»

⁽³⁾«Lorsque l'indicateur de référence est libellé dans une autre devise que celle de la part, la performance de l'indicateur de référence est d'abord convertie dans la devise de la part par souci de clarté et de comparaison. A cet effet, une opération de change (au cours WM Reuters 17h du jour considéré) est appliquée quotidiennement à la valeur de l'indicateur de référence.»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0447%. le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.3%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global de l'Opc

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'opc : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier.

1. Description des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) (référence II-2°)

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Pour ce fonds la politique d'investissement responsable inclut les points suivants:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte (référence III-1°-a)

Le fonds applique une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés.

La liste d'exclusion rassemble les entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG (référence III-2°)

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes : MSCI-ESG Research, Vigeo-Eiris, ISS Ethix and Sustainalytics.

Lyxor utilise les services d'ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense.

Lyxor utilise les services d'une agence en conseil de vote, ISS (Institutional Shareholder Services), pour la recherche sur la gouvernance des compagnies et les recommandations de vote. Ces recommandations de votes sont basées sur la politique de vote de Lyxor. Lyxor conserve la décision finale.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse (référence III-3°a)

Plus de 80 valeurs mobilières, issues de près de 20 pays à travers le monde, font l'objet d'une exclusion.

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

Dans le cas spécifique d'un mode de réplique indirecte, l'exposition financière prise via le produit dérivé est reportée sur une base mensuelle.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement (référence II-2°-d)

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds. L'exclusion porte sur 100% des titres détenus par le fond.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement (Référence II-2°)

LYXOR étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte Carbone du Portefeuille
- Exposition du portefeuille au risque de transition (part brune)
- Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (part verte)

La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

Notation ESG du portefeuille en date de octobre 2018

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
4.1	4.1	4.2	3.8

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 50

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Thèmes	Note	Poids	Thèmes	Note	Poids
Environnement		4.1	16.0%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	5.0	8.9%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	4.5	1.4%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Natural Capital	2.6	3.2%			
	Pollution, Gestion des Déchets	2.8	2.5%			
Social		4.2	50.1%		0.0	0.0%
	Capital Humain	4.1	17.6%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	3.7	23.8%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	5.6	8.7%			
	Opposition des parties prenantes	0.0	0.0%			
Gouvernance		3.8	34.0%		0.0	0.0%
	Comportement des entreprises	1.7	15.3%	Gouvernance Financière	0.0	0.0%
	Gouvernance d'entreprise	5.5	18.7%	Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services						7.2%		
Consommation Discrétionnaire			0.9%	1.5%	0.6%		0.4%	
Biens de Consommation de Base							0.6%	
Énergie					1.7%		10.9%	
Finance				5.6%	48.6%	5.8%		
Santé				1.2%	0.9%			
Industrie					0.4%	1.7%	1.6%	
Technologies de l'Information				5.1%				
Matériaux							1.4%	
Immobilier					0.9%	1.0%		
Services aux Collectivités						1.1%	1.0%	

Les meilleurs (AAA,AA) 0%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 67%
Les moins bons (B, CCC) 33%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque).

Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur.

Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont ré pondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.

Rouge	0%
Orange	0%
Jaune	57%
Vert	43%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de octobre 2018

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
393	438	442	Scope 1 reporté (vs estimé)	54%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	59%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Définition : L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions carbone sont calculées à partir du volume estimé d'émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2) de Gaz à Effet de Serre (GES) des émetteurs sous jacents du portefeuille. Ces données ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise (scope 3) notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs.

Carbon Emissions tons CO2e / \$M investis : Elle mesure le volume d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dont le portefeuille est responsable en proportion de sa part de capital.

Intensité Carbone Intensity tons CO2e / \$M sales : Les émissions carbone sont calculées à partir du volume estimé d'émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2 uniquement) de gaz à effet de serre d'une entreprise rapporté à son chiffre d'affaires total. L'intensité carbone est mesurée en divisant le volume d'émissions de gaz à effet de serre en tCO2 équivalent par le chiffre d'affaires en millions d'euros.

La moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu) mesure l'exposition du portefeuille aux émetteurs intenses en carbone sur les scopes 1 et 2.

Scope : Les émissions carbone s'entendent Scope 1 + Scope 2

Emissions Scope 1 : émissions directes de Gaz à Effet de Serre (combustibles, fluides frigorigènes, carburants des véhicules possédés)

Emissions Scope 2 : émissions indirectes (électricité, achat de vapeur)

Source : Les données carbone brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI

A noter: les mesures carbone sont applicables aux portefeuilles actions, en revanche seule la moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu) (#3) peut être utilisée pour les portefeuilles comprenant des émetteurs obligataires.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermiques sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Poid du portefeuille :	
Toutes réserves	15%
Charbon thermique	3%
Gaz Naturel	12%
Pétrole	12%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$	
Charbon thermique (Tons)	1 970
Gaz (MMBOE)	0.0031
Pétrole (MMBOE)	0.0033

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	1 482.6
Charbon thermique	3 598.9
Pétrole	1 472.4
Gaz	983.9
Total	7 563.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	3 598.9
Sable bitumineux	228.4
Huile de schiste ou gaz de schiste	25.3
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	3 852.6
Autre	3 710.4

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	0.5%	1.4%	3.3%
Certains efforts	35.3%	89.0%	7.1%
Efforts limités/Informations	0.6%	5.8%	0.0%
Aucun effort/Aucune preuve	63.6%	3.8%	89.6%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :

0-19.9%	8%
20-49.9%	1%
50-100%	2%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	4.8%
Efficacité énergétique	11.4%
Bâtiment vert	0.9%
Prévention de la pollution	0.0%
Eau durable	1.3%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	0.0%
Efficacité énergétique	1.2%
Bâtiment vert	0.5%
Prévention de la pollution	0.0%
Eau durable	0.0%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU). Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Ventilation des rémunérations fixes et variables pour l'exercice

Les bénéficiaires des rémunérations représentent une population de 74 personnes dont le temps est réparti sur l'ensemble des véhicules gérés par Lyxor International Asset Management.

Lyxor International Asset Management	# collaborateurs	Rémunération fixe €	Rémunération variable €	Total €
Population totale	74	6 066 070	3 896 435	9 962 505
Population régulée	20	1 813 532	1 906 435	3 719 967
Dont les équipes de Gestion	15	1 123 932	713 500	1 837 432
Dont les autres personnes régulées	5	689 600	1 192 935	1 882 535

Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique et pratiques de rémunération

La rémunération versée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LIAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (ci-après « Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (ci-après « Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un indice composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management n'a pas d'incidence sur le profil de risque du FIA ou de l'OPCVM et vise à éviter des conflits d'intérêts liés à la gestion financière des véhicules.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet suivant :

<http://www.lyxor.com/fr/menu-corporate/nous-connaître/mentions-reglementaires/>

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
règlement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales
1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie
Prêts de titres

% des actifs prêtés	-
---------------------	---

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	596 135 255,02
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS en date de clôture comptable, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration
2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	APPLIED MATERIALS
	Montant	2 195 927,24
2	Dénomination	ALSTOM
	Montant	2 161 192,05
3	Dénomination	VOLKSWAGEN
	Montant	2 018 821,96
4	Dénomination	PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING
	Montant	1 620 864,00
5	Dénomination	ICHIGO
	Montant	1 575 900,12
6	Dénomination	VONOVIA
	Montant	1 415 104,20
7	Dénomination	KURARAY
	Montant	604 413,85
8	Dénomination	BNP PARIBAS
	Montant	543 734,31

9	Dénomination	BENETEAU
	Montant	425 338,32
10	Dénomination	GRAND CITY PROPERTIES
	Montant	297 844,78

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	-	596 135 255,02

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	13 825 069,46
Rating ou littéraire	Non applicable				

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	13 825 069,46

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	EUR
	Montant	-	-	-	8 717 522,30
2	Monnaie	-	-	-	USD
	Montant	-	-	-	2 691 222,43
3	Monnaie	-	-	-	JPY
	Montant	-	-	-	2 180 313,97
4	Monnaie	-	-	-	GBP
	Montant	-	-	-	236 010,76

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	596 135 255,02
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	596 135 255,02

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	596 135 255,02

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		1
1	Dénomination	SOCIETE GENERALE
	Montant	13 825 069,46

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Le dépositaire, Société Générale S.A., exerce trois types de responsabilités, respectivement le contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion, le suivi des flux espèces des OPC et la garde des actifs de ces OPC.

Société Générale S.A travaille également avec un nombre limité de sous dépositaires, sélectionnés selon les plus hauts standards de qualité, incluant la gestion des conflits d'intérêt potentiels qui pourraient survenir à l'occasion de ces désignations. Le Dépositaire a établi une politique efficace d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts en conformité avec la réglementation nationale et internationale ainsi qu'aux standards internationaux.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs de l'OPC (ou de tout autre actif détenu par l'OPC le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence.

Les revenus et frais liés à ces «Total Return Swaps» (TRS) sont inclus dans l'évaluation des instruments ainsi que dans le résultat réalisé présenté dans l'état des actifs nets et dans l'état des valorisations d'actifs nets.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	596 135 255,02
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	596 135 255,02

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	13 825 069,46
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	13 825 069,46
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 octobre 2018**

LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy
92800 PUTEAUX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/11/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF

Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
<p>Les principaux risques de cet OPC concernent les instruments financiers de son portefeuille.</p> <p>Toute erreur dans l'enregistrement ou la valorisation de ces instruments financiers peut entraîner une anomalie dans l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC et dans les états financiers.</p> <p>Nous avons donc concentré nos travaux sur l'existence et la valorisation des instruments financiers du portefeuille.</p> <p>Valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé</p> <p>La valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par l'OPC n'est pas complexe car elle repose essentiellement sur des prix cotés fournis par des sources indépendantes.</p> <p>Cependant, les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.</p> <p>La valeur des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé est enregistrée au bilan et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.</p>	<p>Nous avons comparé la valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par l'OPC à la clôture de l'exercice avec les cours observables relevés sur des bases de données de marché.</p>

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF

Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
<p>Valorisation des contrats financiers négociés de gré à gré</p> <p>Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, l'OPC utilise des swaps de gré à gré. La valorisation de ces instruments n'est pas observable sur un marché réglementé ou assimilé. Par conséquent, la valorisation des swaps de gré à gré constitue un point clé de l'audit.</p> <p>La valeur du swap est enregistrée au bilan dans le poste contrats financiers et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. L'engagement correspondant au swap figure dans l'état du hors bilan. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.</p>	<p>Nous avons vérifié que la valorisation du swap enregistrée à la clôture de l'exercice correspondait à la valorisation communiquée par la contrepartie du swap.</p> <p>Nous avons pris connaissance de la procédure de contrôle par la société de gestion de la valorisation des swaps. Nous avons vérifié que cette procédure avait été appliquée à la date de clôture.</p>
<p>Existence des instruments financiers</p> <p>Les instruments financiers en portefeuille font l'objet de conservation ou de tenue de compte par le dépositaire de l'OPC. Celui-ci en atteste l'existence à la clôture de l'exercice.</p> <p>Il existe néanmoins un risque que ces instruments fassent l'objet d'enregistrements erronés ou incomplets dans la comptabilité de l'OPC.</p> <p>L'existence de ces instruments constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.</p>	<p>Nous avons vérifié l'existence des instruments financiers du portefeuille en contrôlant les états de rapprochement établis par l'OPC entre les instruments financiers qu'il détient à la clôture de l'exercice et ceux recensés par le dépositaire dans un compte ouvert à son nom. Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.</p>

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF par la société de gestion en date du 08/07/2005.

Au 31 octobre 2018, notre cabinet était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption, soit la 13^{ème} année depuis que les titres de l'OPC ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels de l'OPC présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Il incombe à la société de gestion de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

2019.02.04 19:18:38 +0100

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Marie-Christine Jetil

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2018	31.10.2017
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	610 314 950,37	516 015 254,97
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	606 839 597,18	506 497 007,83
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	3 475 353,19	9 518 247,14
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	19 701 595,02	53 673,57
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	19 701 595,02	53 673,57
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	630 016 545,39	516 068 928,54

BILAN passif

	31.10.2018	31.10.2017
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	608 136 756,49	523 146 692,23
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-18 348 480,93	-27 738 263,54
• Résultat de l'exercice	6 346 979,46	6 217 160,39
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	596 135 255,02	501 625 589,08
Instruments financiers	13 825 069,46	14 107 252,59
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	13 825 069,46	14 107 252,59
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	20 056 220,60	327 355,47
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	20 056 220,60	327 355,47
Comptes financiers	0,31	8 731,40
Concours bancaires courants	0,31	8 731,40
Emprunts	-	-
Total du passif	630 016 545,39	516 068 928,54

HORS-bilan

31.10.2018

31.10.2017

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	255 953 393,45	192 039 637,67
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2018	31.10.2017
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	9 297 842,58	10 321 646,38
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	9 297 842,58	10 321 646,38
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	9 297 842,58	10 321 646,38
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-3 614 279,93	-3 289 317,97
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	5 683 562,65	7 032 328,41
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	663 416,81	-815 168,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	6 346 979,46	6 217 160,39

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du FCP sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du FCP sont les cours de change diffusé au fixing par WM Reuters du même jour d'arrêté de la valeur liquidative du FCP.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce FCP, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance, ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP dépasse ses objectifs et sont facturées au FCP ;
- Des commissions de mouvement facturées au FCP.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur « DICI ».

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,65% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Lyxor

Devise de comptabilité

La comptabilité du FCP est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe de Parts Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables

Classe de Parts USD : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

L'indice Hang Seng China Enterprises Index Net Total Return est publié et calculé by Hang Seng Indexes Company Limited conformément à une licence de Hang Seng Data Services Limited. La marque et le nom "Hang Seng China Enterprises Index" sont la propriété de Hang Seng Data Services Limited. Hang Seng Indexes Company Limited et Hang Seng Data Services Limited sont convenues d'autoriser l'utilisation et la référence à l'indice Hang Seng China Enterprises Index Net Total Return par Lyxor International Asset Management en relation avec l'émission de parts du FCP (le "Produit"), cependant ni Hang Seng Indexes Company Limited ni Hang Seng Data Services Limited ne garantissent ou ne déclarent ou certifie à l'égard de tout courtier ou détenteur ou porteur du Produit ou de toute autre personne l'exactitude et l'exhaustivité de l'indice Hang Seng China Enterprises Index Net Total Return et de son calcul ou de toute information y afférente, et aucune garantie ou déclaration ou certification de quelque nature, expresse ou implicite que ce soit n'est consentie ou suggérée concernant l'indice Hang Seng China Enterprises Index Total Return. Le processus et la base du calcul et de la compilation de l'indice Hang Seng China Enterprises Index Total Return, la formule y afférente et les actions le composant ainsi que les facteurs pertinents peuvent être modifiés ou ajustés à tout moment sans préavis by Hang Seng Indexes Company Limited. La responsabilité de Hang Seng Indexes Company Limited ou Hang Seng Data Services Limited ne saurait être engagée quant à l'utilisation ou la référence faite par Lyxor International Asset Management de l'indice Hang Seng China Enterprises Index Net Total Return en rapport avec le Produit, ou pour toutes inexactitudes, omissions ou erreurs de Hang Seng Indexes Company Limited dans le calcul de l'indice Hang Seng China Enterprises Index Net Total Return ou encore pour toute perte financière ou d'autre nature en résultant qui pourrait être subie directement ou indirectement par tout courtier, ou détenteur ou porteur du Produit ou toute autre personne traitant ou négociant le Produit. Aucune plainte, action ou procédure ne pourra être intentée contre Hang Seng Indexes Company Limited et/ou Hang Seng Data Services Limited en rapport, de quelque manière que ce soit, avec le Produit par tout courtier, détenteur ou porteur du Produit ou toute autre personne traitant ou négociant le Produit. Tout courtier, détenteur ou porteur ou toute autre personne traitant ou négociant le Produit le font alors en pleine connaissance de cet avertissement et ne se base pas et ne compte pas de quelque manière que ce soit sur Hang Seng Indexes Company Limited et Hang Seng Data Services Limited. Pour éviter toute ambiguïté il est précisé que cet avertissement ne saurait créer un lien contractuel ou quasi-contractuel entre, d'une part, tout courtier, tout détenteur ou porteur du Produit ou toute autre personne et, d'autre part, Hang Seng Indexes Company Limited et/ou Hang Seng Data Services Limited et ne doit pas être interprété comme créant un tel lien.



2 évolution actif net

Devise	31.10.2018	31.10.2017
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	501 625 589,08	590 335 740,56
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	214 988 957,05	123 061 344,68
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-71 950 009,44	-279 416 512,71
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	80 558 839,52	69 303 671,31
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-56 220 604,89	-28 716 879,08
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 554 228 416,35	1 052 561 050,49
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 595 339 902,72	-1 070 282 070,84
Frais de transaction	-	-
Différences de change	12 949 097,89	-19 962 421,32
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-44 345 796,52	46 031 727,55
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>65 664 133,60</i>	<i>110 009 930,12</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>110 009 930,12</i>	<i>63 978 202,57</i>
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-6 042 893,95	11 677 610,03
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 475 353,19</i>	<i>9 518 247,14</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>9 518 247,14</i>	<i>-2 159 362,89</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 683 562,65	7 032 328,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	596 135 255,02	501 625 589,08

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	255 953 393,45
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,31
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,31	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	209 939 576,98	128 399 320,62	6 120 755,53	236 010,76
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	2 452 771,67	2 180 313,97	-	236 010,76
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	19 701 595,02
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	19 701 595,02
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	20 056 220,60
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	15 172 666,64
Somme à payer	4 528 928,38
Frais provisionnés	354 625,58
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART USD / FR0010377010	5 879 310	84 645 393,21	324 400	4 639 731,00
PART Acc / FR0010204081	935 013	130 343 563,84	486 100	67 310 278,44
PART C-USD / FR0010581413	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART USD / FR0010377010		-		-
PART Acc / FR0010204081		-		-
PART C-USD / FR0010581413		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART USD / FR0010377010		-		-
PART Acc / FR0010204081		-		-
PART C-USD / FR0010581413		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART USD / FR0010377010		-		-
PART Acc / FR0010204081		-		-
PART C-USD / FR0010581413		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART USD / FR0010377010	0,65
PART Acc / FR0010204081	0,65
PART C-USD / FR0010581413	-
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART USD / FR0010377010	-
PART Acc / FR0010204081	-
PART C-USD / FR0010581413	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Swaps 3 475 353,19

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.10.2018	31.10.2017
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	6 346 979,46	6 217 160,39
Total	6 346 979,46	6 217 160,39

PART USD / FR0010377010	31.10.2018	31.10.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 202 819,95	528 422,63
Total	1 202 819,95	528 422,63
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART Acc / FR0010204081	31.10.2018	31.10.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5 144 159,51	5 688 737,76
Total	5 144 159,51	5 688 737,76
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART C-USD / FR0010581413	31.10.2018	31.10.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.10.2018	31.10.2017
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-18 348 480,93	- 27 738 263,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-18 348 480,93	- 27 738 263,54

PART USD / FR0010377010	31.10.2018	31.10.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-76 270 343,58	-11 358 971,79
Total	-76 270 343,58	-11 358 971,79
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART Acc / FR0010204081	31.10.2018	31.10.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	57 921 862,65	-16 379 288,77
Total	57 921 862,65	-16 379 288,77
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 21 juillet 2005.

Devise					
EUR	31.10.2018	31.10.2017	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014
Actif net	596 135 255,02	501 625 589,08	590 335 740,56	681 757 785,87	751 693 713,53

PART USD / FR0010377010	Devise de la part et de la valeur liquidative : USD				
	31.10.2018	31.10.2017	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014
Nombre de parts en circulation	8 524 844	2 969 934	2 969 934	2 789 934	2 999 293
Valeur liquidative	15,0155	16,7235	13,6746	14,5244	14,7867
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-8,80	-3,64	-2,02	-2,43	1,22

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART Acc / FR0010204081	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2018	31.10.2017	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014
Nombre de parts en circulation	3 648 582	3 199 669	4 122 900	4 246 117	5 788 839
Valeur liquidative	132,4244	143,4493	124,6525	131,387	117,9322
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	17,28	-3,17	-9,96	16,59	17,51

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART C-USD / FR0010581413		Devise de la part et de la valeur liquidative : USD				
	31.10.2018	31.10.2017	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	
Nombre de parts en circulation	-	-	315 718	663 573	284 939	
Valeur liquidative	-	-	136,6511	145,1441	147,7653	
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-	
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire*	-	-	82,15	-49,96	18,31	

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2018

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CH0012221716	ABB LTD-NOM	PROPRE	189 839,00	3 381 207,90	CHF	0,57
US00287Y1091	ABBVIE INC	PROPRE	154 956,00	10 646 771,63	USD	1,79
US00507V1098	ACTIVISION BLIZZARD INC	PROPRE	6 126,00	373 328,89	USD	0,06
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	30 288,00	6 569 506,09	USD	1,10
JP3122400009	ADVANTEST	PROPRE	347 525,00	5 655 724,92	JPY	0,95
US0091581068	AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	PROPRE	38 484,00	5 242 491,86	USD	0,88
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	19 658,00	18 921 161,15	USD	3,17
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	2 214,00	2 104 027,87	USD	0,35
FR0010220475	ALSTOM	PGARAN	55 917,00	2 161 192,05	EUR	0,36
US0231351067	AMAZON.COM	PROPRE	15 799,00	22 282 299,98	USD	3,74
US0382221051	APPLIED MATERIALS INC	PGARAN	75 672,00	2 195 927,24	USD	0,37
US0404131064	ARISTA NETWORKS	PROPRE	1 734,00	352 523,63	USD	0,06
JP3112000009	ASAHI GLASS CO LTD	PROPRE	4 356,00	126 383,95	JPY	0,02
JP3116000005	ASAHI GROUP HOLDINGS	PROPRE	182 135,00	7 076 282,19	JPY	1,19
FR0000120628	AXA	PROPRE	931 725,00	20 628 391,50	EUR	3,46
FR0000035164	BENETEAU	PGARAN	28 974,00	425 338,32	EUR	0,07
US0846707026	BERKSHIRE HATAW B	PROPRE	40 752,00	7 383 231,60	USD	1,24
US09062X1037	BIOGEN INC	PROPRE	2 917,00	783 333,12	USD	0,13
FR0000131104	BNP PARIBAS	PGARAN	11 787,00	543 734,31	EUR	0,09
US09857L1089	BOOKING HOLDINGS INC	PROPRE	237,00	392 105,79	USD	0,07
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	82 769,00	1 419 488,35	EUR	0,24
US1510201049	CELGENE CORP	PROPRE	10 025,00	633 502,49	USD	0,11
US15135B1017	CENTENE	PROPRE	3 589,00	412 795,98	USD	0,07
JP3519400000	CHUGAI PHARM	PROPRE	45 109,00	2 338 874,26	JPY	0,39

LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	452 631,00	15 045 454,44	EUR	2,52
JP3548610009	DENA CO LTD	PROPRE	122 620,00	1 806 643,06	JPY	0,30
JP3639650005	DON QUIJOTE HOLDINGS CO LTD	PROPRE	13 218,00	698 783,42	JPY	0,12
JP3166000004	EBARA CORP	PROPRE	148 279,00	3 826 693,99	JPY	0,64
US2786421030	EBAY INC	PROPRE	340 633,00	8 727 395,96	USD	1,46
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	156 862,00	2 302 734,16	EUR	0,39
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	11 752,00	1 419 054,00	EUR	0,24
US2987361092	EURONET WORLDWIDE	PROPRE	2 062,00	202 332,78	USD	0,03
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	178 984,00	23 977 742,69	USD	4,02
JP3802400006	FANUC LTD	PROPRE	25 293,00	3 903 620,78	JPY	0,65
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	43 087,00	19 230 221,00	JPY	3,23
US3364331070	FIRST SOLAR INC	PROPRE	12 375,00	456 533,25	USD	0,08
US3456051099	FOREST CITY REALITY TRUST INC	PROPRE	102 643,00	2 279 244,41	USD	0,38
US34959J1088	FORTIVE CORP - WI	PROPRE	121 085,00	7 934 831,87	USD	1,33
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLDINGS	PROPRE	187 982,00	5 086 540,55	JPY	0,85
US3682872078	GAZPROM PJSC-SPON ADR REG	PROPRE	1 072 851,00	4 486 269,84	USD	0,75
US37045V1008	GENERAL MOTORS	PROPRE	660 738,00	21 337 455,03	USD	3,58
CH0010645932	GIVAUDAN N	PROPRE	43,00	92 206,19	CHF	0,02
LU0775917882	GRAND CITY PROPERTIES S.A.	PGARAN	13 931,00	297 844,78	EUR	0,05
US4062161017	HALLIBURTON CO	PROPRE	706 294,00	21 618 000,90	USD	3,63
JP3788600009	HITACHI LTD	PROPRE	843 286,00	22 831 376,72	JPY	3,83
JP3842400008	HOKUHOKU FINANCIAL	PROPRE	22 213,00	243 722,17	JPY	0,04
US4370761029	HOME DEPOT INC	PROPRE	52 974,00	8 222 997,33	USD	1,38
JP3854600008	HONDA MOTOR CO LTD	PROPRE	164 300,00	4 164 345,37	JPY	0,70
JP3120010008	ICHIGO INC	PGARAN	546 100,00	1 575 900,12	JPY	0,26
JP3258000003	KIRIN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	523 564,00	11 048 984,02	JPY	1,85
JP3269600007	KURARAY	PGARAN	49 702,00	604 413,85	JPY	0,10
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	119 151,00	32 027 788,80	EUR	5,37
JP3870000001	MABUCHI MOTOR	PROPRE	14 852,00	466 918,56	JPY	0,08
US55953Q2021	MAGNIT SP GDR SPONSORED	PROPRE	104 978,00	1 236 425,06	USD	0,21
US55315J1025	MINING AND METALLURGICAL COMPANY NORIL SK ADR	PROPRE	15 693,00	229 636,77	USD	0,04

LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	PROPRE	234 655,00	1 256 677,13	JPY	0,21
JP3891600003	MITSUI E AND S HOLDINGS CO	PROPRE	43 047,00	639 626,78	JPY	0,11
US64110L1061	NETFLIX	PROPRE	1 130,00	300 967,65	USD	0,05
JP3027670003	NIPPON BUILDING FUND	PROPRE	40,00	201 766,87	JPY	0,03
JP3670800006	NISSAN CHEMICAL INDUSTRIES LTD	PROPRE	78 143,00	3 263 333,68	JPY	0,55
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	1 452 452,00	20 072 886,64	EUR	3,37
FR0000184798	ORPEA	PGARAN	468,00	50 941,80	EUR	0,01
US6710441055	OSI SYSTEMS	PROPRE	1 247,00	76 115,37	USD	0,01
US7018771029	PARSLEY ENERGY	PROPRE	2 640,00	54 568,47	USD	0,01
US70450Y1038	PAYPAL HOLDINGS INC	PROPRE	13 175,00	978 953,49	USD	0,16
JP3801600002	PIGEON	PROPRE	82 320,00	3 083 692,19	JPY	0,52
JP3855900001	POLA ORBIS HOLDINGS INC	PROPRE	41 557,00	981 479,60	JPY	0,16
DE000PAH0038	PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE	PGARAN	28 800,00	1 620 864,00	EUR	0,27
US74340W1036	PROLOGIS REIT	PGARAN	4 514,00	256 844,43	USD	0,04
FR0000131906	RENAULT SA	PROPRE	255 856,00	16 904 405,92	EUR	2,84
US7782961038	ROSS STORES INC	PROPRE	59 757,00	5 221 255,02	USD	0,88
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	521 303,00	41 099 528,52	EUR	6,89
JP3414750004	SEIKO EPSON CORP	PROPRE	575 953,00	8 215 651,81	JPY	1,38
US8522341036	SQUARE INC	PROPRE	17 094,00	1 108 119,06	USD	0,19
GB0007669376	ST JAMES'S PLACE	PGARAN	11 048,00	126 271,76	GBP	0,02
CH0267291224	SUNRISE COMMUNICATIONS GROUP LTD	PROPRE	24 158,00	1 880 074,23	CHF	0,32
JP3397200001	SUZUKI MOTOR CORP	PROPRE	281 976,00	12 459 216,70	JPY	2,09
GB0008754136	TATE & LYLE PLC	PGARAN	14 455,00	109 739,00	GBP	0,02
JP3538800008	TDK CORPORATION	PROPRE	46 976,00	3 581 878,05	JPY	0,60
GB00BDSFG982	TECHNIPFMC PLC	PGARAN	10 121,00	238 450,76	USD	0,04
US4278661081	THE HERSHEY CO	PROPRE	49 619,00	4 692 357,66	USD	0,79
CH0012255151	THE SWATCH GROUP	PROPRE	2 566,00	767 267,21	CHF	0,13
JP3560800009	TOKAI CARBON	PROPRE	39 800,00	549 672,38	JPY	0,09
JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	PROPRE	9 611,00	1 178 917,04	JPY	0,20
FR0000120271	TOTAL	PROPRE	927 551,00	48 195 549,96	EUR	8,08
JP3619800000	TOYOBO	PROPRE	70 300,00	882 939,63	JPY	0,15

LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013326246	UNIBAIL RODAMCO SE REITS	PGARAN	1 146,00	183 680,88	EUR	0,03
JP3951600000	UNI-CHARM CORP	PROPRE	21 691,00	521 111,83	JPY	0,09
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	76 744,00	17 701 817,57	USD	2,97
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	415 136,00	32 745 927,68	EUR	5,49
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	1 010 553,00	21 565 201,02	EUR	3,62
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG PFD	PGARAN	13 571,00	2 018 821,96	EUR	0,34
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	PGARAN	35 010,00	1 415 104,20	EUR	0,24
US9815581098	WORLDPAY INC	PROPRE	3 803,00	308 254,29	USD	0,05
JP3939000000	YAMADA DENKI	PROPRE	215 824,00	897 928,00	JPY	0,15
Total Action				606 839 597,18		101,80
Total Valeurs mobilières				606 839 597,18		101,80
Swap de Performance						
SWAP03598604	FEES LEG C EUR LYX C	PROPRE	1,00	287 870,30	EUR	0,05
SWAP03598599	FEES LEG USD LYX CHI	PROPRE	1,00	66 755,28	EUR	0,01
SWAP03598601	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	194 615 363,88	483 161 290,30	EUR	81,05
SWAP03598581	INDEX LEG USD LYX CH	PROPRE	61 338 029,57	112 973 965,00	EUR	18,95
SWAP03598542	VRAC LEG LYX CHINA E	PROPRE	255 953 393,45	-593 014 527,69	EUR	-99,48
Total Swap de Performance				3 475 353,19		0,58
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	0,00	-4 528 928,38	EUR	-0,76
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-15 172 666,64	EUR	-2,55
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	-0,31	EUR	-0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	19 701 595,02	EUR	3,30
Total BANQUE OU ATTENTE				-0,31		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-354 625,58	EUR	-0,06
Total FRAIS DE GESTION				-354 625,58		-0,06
Total Liquidités				-354 625,89		-0,06
Dossiers						
Prise depot de Collateral (Doss.)						
PDC-02799567	PDC LYXODE0007664039	PGAR1	-2 018 821,96	-2 018 821,96	EUR	-0,34
PDC-02799579	PDC LYXODE000A1ML7J1	PGAR1	-1 415 104,20	-1 415 104,20	EUR	-0,24

LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PDC-02799536	PDC LYXODE000PAH0038	PGAR1	-1 620 864,00	-1 620 864,00	EUR	-0,27
PDC-02799590	PDC LYXOFR0000035164	PGAR1	-425 338,32	-425 338,32	EUR	-0,07
PDC-02799508	PDC LYXOFR0000131104	PGAR1	-543 734,31	-543 734,31	EUR	-0,09
PDC-02799584	PDC LYXOFR0000184798	PGAR1	-50 941,80	-50 941,80	EUR	-0,01
PDC-02799522	PDC LYXOFR0010220475	PGAR1	-2 161 192,05	-2 161 192,05	EUR	-0,36
PDC-02799560	PDC LYXOFR0013326246	PGAR1	-183 680,88	-183 680,88	EUR	-0,03
PDC-02799573	PDC LYXOGB0007669376	PGAR1	-111 971,48	-126 271,76	GBP	-0,02
PDC-02799553	PDC LYXOGB0008754136	PGAR1	-97 311,06	-109 739,00	GBP	-0,02
PDC-02799611	PDC LYXOGB00BDSFG982	PGAR1	-238 450,76	-238 450,76	EUR	-0,04
PDC-02799596	PDC LYXOJP3120010008	PGAR1	-201 510 900,00	-1 575 900,12	JPY	-0,26
PDC-02799514	PDC LYXOJP3269600007	PGAR1	-77 286 610,00	-604 413,85	JPY	-0,10
PDC-02799603	PDC LYXOLU0775917882	PGAR1	-297 844,78	-297 844,78	EUR	-0,05
PDC-02799528	PDC LYXOUS0382221051	PGAR1	-2 488 095,36	-2 195 927,24	USD	-0,37
PDC-02799542	PDC LYXOUS74340W1036	PGAR1	-291 017,58	-256 844,43	USD	-0,04
Total Prise depot de Collateral (Doss.)				-13 825 069,46		-2,32
Total Dossiers				-13 825 069,46		-2,32
Total LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF				596 135 255,02		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant du Fonds suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du Fonds et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du Fonds, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio (conformément aux recommandations de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA)

Clôture annuelle du placement

collectif : 31-oct.

Commission de gestion de la
direction du fonds :

0,65 % TTC

Fortune moyenne du fonds pour la
période du 01/11/17 au 31/10/18 :

555 936 946,46

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel 31/10/2017	Rapport semestriel 30/04/2018	Rapport annuel 31/10/2018
Commission de gestion de la direction du fonds	3 289 317,97	1 703 468,80	3 614 279,93
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	3 289 317,97	1 703 468,80	3 614 279,93

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/11/17 au 31/10/18:

TER y compris commission de performance

$(3614279.93/555936946.46)*100$

0,65 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF
exercice clos le 31.10.2018

Performance du fonds

Les performances des parts du Fonds calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 31/10/2017 au 31/10/2018	Performance annuelle du 31/10/2016 au 31/10/2017	Performance annuelle du 30/10/2015 au 31/10/2016
LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF			
Part Acc	-7.69%	+15.08%	-5.13%
Part USD	-10.21%	+22.30%	-5.85%
HSCEI NR (HKD)			
Part Acc	-8.60%	+24.72%	-4.46%
Part USD	-8.60%	+24.72%	-4.46%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du fonds.